

**Direction de la réglementation et des affaires juridiques**

Bureau de la réglementation et des affaires juridiques

**Demande de visa de court séjour**

**pour la France métropolitaine et les DOM COM**

**Nomenclature des pièces à fournir**

* copie du passeport en cours de validité
* copie de la carte de séjour (verso-recto) en cours de validité
* copie du document de circulaire pour enfant mineur (DCEM) si concerné
* copie de la réservation d’hôtel ou attestation d’accueil à faire à la mairie du lieu de résidence de l’hébergeant
* copie des billets d’avion, réservation des billets d’avion avec itinéraire complet
* une photo d’identité à coller sur le formulaire
* acte de mariage ou pacte civil de solidarité ou certificat de concubinage ou copie du livret de famille
* copie de la pièce d’identité du conjoint de nationalité française
* copies des passeports des voyageurs accompagnateurs
* un timbre fiscal de 3 000 XPF (***après avis favorable du HC***)
* Sauf exception, les étrangers doivent également être en mesure de présenter les **justificatifs réglementaires relatifs à :**
* l’**objet de leur séjour** ;
* leurs **moyens de subsistance en France ;**
* et **leurs garanties de rapatriement** (ex : attestation d’assurance voyage adéquate et valide, titre de transport valide pour revenir dans le pays de résidence habituelle, etc.).